

Crise du marché international du café

P5_TA-PROV(2003)0189

Résolution du Parlement européen sur la crise du marché international du café

Le Parlement européen,

- vu la résolution 407 de l'Organisation internationale du café sur le programme d'amélioration de la qualité du café,

- vu les conclusions adoptées par le Conseil 'Affaires générales et relations extérieures' le 19 novembre 2002, dans lesquelles celui-ci se déclare vivement préoccupé par la situation qui affecte les pays en développement tributaires des exportations de café,

- vu la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE le 3 avril 2002,

- vu ses résolutions antérieures sur un commerce équitable,

A. considérant les préoccupations grandissantes des États membres de l'Union européenne, exprimées dans des résolutions parlementaires et des déclarations gouvernementales, au sujet des répercussions catastrophiques de la crise du café dans les pays en développement,

B. considérant que les États membres de l'Union européenne constituent quinze des vingt-et-un pays importateurs membres de l'Organisation internationale du café (OIC) et que leur part dans les importations mondiales de café s'élève à 46 %,

C. considérant que les prix du café ont chuté de plus de 50 % au cours des trois dernières années - soit les cours les plus bas en termes réels sur les cent dernières années au moins - et qu'ils conserveront vraisemblablement l'instabilité croissante observée récemment,

D. considérant que cette situation est en partie imputable au démantèlement de l'OIC qui régula le marché de ce produit par différents moyens, notamment un système de quotas,

E. considérant que la crise actuelle est le résultat des politiques menées par les institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OMC), qui consistent à encourager les pays en développement à libéraliser davantage le commerce et à poursuivre une politique économique orientée vers le marché extérieur, et que l'Union européenne est en partie responsable de cette situation,

F. considérant que l'effondrement du prix du café a entraîné une crise généralisée, dont sont victimes 25 millions de producteurs de café de plus de 50 pays en développement où le café est une source essentielle d'emplois en milieu rural et de recettes en devises,

G. considérant que la majorité des pays qui sont les plus tributaires des recettes provenant de l'exportation du café figurent au nombre soit des pays les moins avancés soit des pays fortement endettés,

H. considérant que les échanges de produits de base en Afrique représentent 75 % de la totalité des recettes d'exportation et que le taux de dépendance à l'égard des recettes tirées des exportations de café atteint jusqu'à 80 % pour le Burundi, 67 % pour l'Éthiopie, 55 % pour l'Ouganda et 43 % pour le Rwanda,

I. considérant que la pratique de la monoculture prédomine dans de nombreux pays en développement, aggravant les répercussions dramatiques de la crise des produits de base sur leurs économies,

J. considérant que cette crise a une incidence directe sur les recettes publiques des pays en développement concernés, et, par ricochet, sur la dotation budgétaire allouée aux secteurs sociaux,

K. considérant que la crise du café a engendré une instabilité et des troubles politiques dans certains pays producteurs de café, comme le Guatemala, et qu'elle est étroitement liée à la crise humanitaire traversée par beaucoup d'autres, par exemple l'Éthiopie,

L. considérant que les prix à la ferme sont bien inférieurs aux coûts de production, ce qui a une incidence sur les salaires des travailleurs employés dans les plantations, et que bon nombre de planteurs sont contraints de vendre leurs terres et d'émigrer vers des zones urbaines ou bien de se tourner vers des cultures illicites,

M. considérant que la situation a provoqué une aggravation généralisée des conditions de travail et de vie sur les plantations de café, notamment pour les femmes, majoritairement employées à la cueillette et qui constituent le premier maillon de la chaîne de production du café, et que de multiples sources font état de l'utilisation d'enfants et de conditions d'exploitation dans les plantations,

N. considérant que quatre sociétés, à savoir Nestlé, Kraft, Sara Lee et Procter & Gamble, ont la haute main sur près de la moitié des ventes de café dans le monde, que leurs recettes totales dépassent 100 milliards d'USD par an et que leurs marges bénéficiaires sont en augmentation,

O. considérant que M. Nielson, membre de la Commission, a déclaré aux ministres africains en novembre 2002 que les crédits non utilisés ou non engagés au titre des 6e, 7e et 8e FED atteindront à la fin de l'année 2002 quelque 11 milliards d'euros,

P. considérant que le 19 mai 2003, l'OIC et la Banque mondiale accueilleront, à Londres, une table ronde de haut niveau sur la crise du café,

1. se félicite des préoccupations récemment exprimées à la fois par le Conseil et par la Commission au sujet de la situation dans les pays tributaires du café, de leur appui déclaré en faveur du programme de qualité de l'OIC ainsi que de l'engagement pris par la Commission d'avancer des idées pour faire face à la situation des produits de base en général, y compris du café;
2. se félicite de l'engagement pris par M. Nielson en novembre 2002 d'examiner les possibilités de libérer et de réaffecter d'anciens crédits au titre du FED tout en utilisant pleinement la nouvelle flexibilité qu'offre le 9e FED;
3. approuve la proposition française d'inscrire la question des matières premières, notamment le café, à l'ordre du jour du Sommet du G8 à Évian en juin 2003, et demande aux dirigeants du Sommet du G8 de se saisir de la question des matières premières, qui intéresse tous les pays en développement;
4. se félicite de la proposition de l'Afrique de l'Est de mettre la question des produits de base à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun et invite l'Union européenne à appuyer cette initiative;
5. demande à la Commission et au Conseil de donner une véritable impulsion politique en élaborant et en faisant prévaloir une stratégie globale visant à atténuer la crise du café;
6. considère qu'étant donné l'ampleur de la crise affectant le secteur du café, une action ACP-UE concertée à court terme est indispensable afin de faire face aux conséquences immédiates de la crise du café dans les pays ACP en mobilisant principalement les FED non utilisés sous la forme de paiements à verser immédiatement dans le but d'atténuer les effets de la crise du café sur les ménages qui sont tributaires de ce produit et les régions productrices;
7. prend acte de l'engagement souscrit par la Commission d'élaborer une communication sur les produits de base et invite instamment celle-ci à finaliser cette communication avant la tenue de la table ronde de haut niveau sur le café de l'OIC/Banque mondiale, prévue pour le 19 mai 2003; demande que la Commission soit représentée au niveau le plus élevé de cette table ronde;
8. invite l'Union européenne à inclure dans cette communication des plans visant à faire en sorte que les politiques nationales de développement des pays touchés par la crise prennent en compte la nécessité de soulager la misère provoquée par la chute des prix du café, notamment par les actions suivantes:
 - soutenir les efforts entrepris par les producteurs pour diversifier leur production et s'orienter vers un café de qualité, dans la mesure du possible, ou à les aider à se reconverter, et soutenir la transformation de fèves de café en produits finis susceptibles d'être commercialisés dans l'Union européenne et ailleurs dans le monde;
 - affermir le pouvoir des producteurs de café sur le marché en leur apportant des informations sur celui-ci et des cours de vulgarisation, un soutien à la création de coopératives et l'accès aux crédits et aux facteurs de production;
 - aider les producteurs de café à tirer parti des meilleures conditions offertes par les micromarchés, comme le commerce équitable, les cafés fins et biologiques, à la faveur en particulier d'un élargissement des débouchés;
9. invite la Commission à appuyer le programme de l'OIC en vue de l'amélioration de la qualité en encourageant les États membres de l'Union à contrôler, de manière indépendante, la qualité du café entrant sur le marché européen et à rendre publics les résultats de ces contrôles;
10. considère que les torréfacteurs et les opérateurs du secteur devraient adopter des codes de conduite qui devraient être contrôlés et mis en oeuvre de façon indépendante en coopération avec les intéressés et devraient se conformer aux conventions pertinentes de l'OIT et de l'ONU ainsi qu'à la législation nationale en vigueur et prévoir l'engagement explicite de payer des prix qui soient adaptés aux besoins sociaux et environnementaux du secteur, et demande à la Commission de prendre activement part au dialogue avec les torréfacteurs et opérateurs européens en vue de l'adoption de ces codes de conduite;
11. exhorte vivement la Commission à aborder avec les États-Unis la question de leur adhésion à l'OIC afin de les inciter à rejoindre cette organisation;
12. demande à la Commission de soutenir le commerce équitable du café en améliorant l'accès au marché pour les producteurs de café travaillant dans ce cadre;
13. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des pays candidats, aux gouvernements de la Russie, des États-Unis et du Japon en tant que membres du G8, ainsi qu'à l'OIC et à la Banque mondiale.